



## AVIS PUBLIC

### AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2019-19-09

#### PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2019-19-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H1647 à même une partie des zones M1650 et H1641, création des zones H1657, H1658 et H1659 à même une partie des zones H1641 et M1650 et ajout de dispositions spécifiques, rues de la Sarriette et futures rues de la Vanille et des Fines Herbes, secteur Saint Jean Chrysostome)**, adopté par le conseil de la Ville le 25 juin 2019 est entré en vigueur le 2 août 2019.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1647 à même une partie de la zone M1650 et à même une partie de la zone H1641;

de créer les zones H1657, H1658 et H1659 à même une partie de la zone M1650 et à même une partie de la zone H1641;

de permettre, dans la zone H1657, les classes d'usage H2 habitation unifamiliale jumelée et H3 habitation unifamiliale en rangée et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usages;

de permettre, dans la zone H1658, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage;

de permettre, dans la zone H1659, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 18 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage;

dans la zone H1657:

- d'exiger que la superficie maximale d'une piscine soit de 23,65 mètres carrés;
- d'interdire la construction d'un garage attenant et d'un garage détaché;
- d'exiger que la superficie maximale d'un espace de stationnement hors rue pour chaque unité d'habitation soit de 27,5 mètres carrés;

dans la zone H1658, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale;

dans la zone H1659, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 8 août 2019

L'assistante-greffière

(Signé) Anne Bernier

---

Anne Bernier, avocate